Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples)

ABCR (Association Biterroise Contre le Racisme) – ALPIL (Action pour l'insertion sociale par le logement) – AMPIL (Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement) – ASAV (Association pour l'accueil des voyageurs) – ASET (Aide à

la scolarisation des enfants tsiganes) – **ASEFRR**(Association de Solidarité en Essonne aux familles roumaines et rroms) – **CAM** (Comité d'Aide Médicale) – **CCFD** (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) – **CIMADE** (Comité intermouvements auprès des évacués) – **CLASSES** (Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squat) –**FNASAT-Gens du voyage** – **Hors la Rue** – **Imediat** – **LDH** (Ligue des Droits de l'Homme) – **Liens Tsiganes** – **MDM** (Médecins du Monde) –



Mouvement catholique des gens du voyage – PARADA – PROCOM –

Rencontres tsiganes – RomActions – Réseau de solidarité avec les Rroms de St Etienne – Romeurope Val-de-Marne –

Secours catholique (Caritas France) – SICHEM (Service de Coopération Humanitaire pour les Etrangers et les Migrants) –

Une famille un toit 44 – URAVIF (Union régionale des associations voyageurs d'Ile-de-France)

Et les Comités de soutien de Montreuil, du Nord-ouest parisien, de St Michel-sur-Orge, de Meudon, le Collectif nantais Romeurope, le Collectif Rroms des associations de l'agglomération lyonnaise, le Collectif de soutien aux familles roms de Roumanie, le Collectif des sans papiers de Melun, le Collectif dijonnais de soutien aux Roms

AGRESSION, MAINTIEN FORCE DANS UN GYMNASE ET RETOUR VOLONTAIRE CONTRAINT DES FAMILLES ROMS ROUMAINES DE MASSY (ESSONNE)

DU 8 AU 11 MARS 2010

Récit des événements à partir des informations transmises par les professionnels et membres des associations Imediat, Association de Solidarité en Essonne avec les Familles roumaines et rroms (ASEFRR), Hors la Rue, Médecins du Monde et la Cimade.

1) LE CONTEXTE

Environ 300 personnes d'origine roumaine vivaient dans des baraquements sur un terrain appartenant à la municipalité de Massy depuis le mois de septembre 2008.

Certaines vivaient en France et sur ce département depuis des années. Une grande partie d'entre elles avaient construit des liens d'attache sur la commune de Massy à différents niveaux : 7 enfants étaient scolarisés. Deux enfants faisaient l'objet d'une mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert prononcée par le TGI d'Evry et qui a été prolongée jusqu'en décembre 2010. Plusieurs adultes étaient engagés dans un parcours d'insertion. Par ailleurs, plusieurs personnes avaient un suivi médical sur le département.

2) L'INCENDIE DU CAMPEMENT 8 mars 2010 entre 14h45 et 17h

a) Les témoins

En dehors des occupants du terrain, seule une équipe de PMI était présente au moment des faits, mais était réfugiée dans un camion et n'a pas pu observer le déroulement de l'attaque du campement et le déclenchement de l'incendie. Une fonctionnaire du Centre Départemental de Santé et de Prévention, Chantal Loizillon, présente avec l'équipe de PMI, est quant à elle restée à l'entrée du camion et acceptera, avec l'aval de sa hiérarchie, de témoigner, dans le cadre d'une enquête, des faits qu'elle a observés.

Les membres des associations Imediat et ASEFRR sont arrivés sur place après le départ des agresseurs. Ils ont recueilli, ainsi que les travailleurs sociaux de l'association Hors la rue le lendemain, les informations suivantes rapportées de façon concordante par :

- Plus de 10 adultes et plusieurs mineurs, interrogés séparément les travailleurs sociaux de l'association Hors la rue
- Plusieurs adultes interrogés séparément le jour-même et le lendemain (lors des dépositions de plaintes au commissariat) par Madame Maicon et Monsieur Goossens de l'association Imediat
- Plusieurs adultes entendus par Serge Guichard de l'Association de Solidarité avec les Familles Roumaines de Palaiseau, arrivé autour de 17h sur place

Famille Ruset : depuis deux ans en Essonne Ciobotariu : plus de 3 ans (parle français)

Constantin : plus de 3 ans Visu : 2 ans (parlent français) Alina : 5 ans (parle français)

Sandu : 3 ans Stoican : 3 ans Duduianu : 2 ans

Ciurariu: 5 ans (parlent français) Lucan : 5 ans (parlent français)

Alina : occupait deux emplois d'aide ménagère à temps partiel. Après plusieurs tentatives pour scolariser sa fille Isabela l'année précédente, elle avait renoncé et laissé l'enfant en Roumanie. Son mari travaillait.

Ionel Ciobotariu et son beau-frère Florin travaillaient dans le bâtiment.

Parallèlement, les familles Ciobotariu et Visu envisageaient de créer une auto-entreprise afin de sortir de la précarité des petits boulots.

De nombreux hommes travaillaient sans contrat, mais se faisaient discrets sur le sujet. Beaucoup de ceux-ci d'ailleurs avaient quitté le département en prévision de l'expulsion, et aussi parce qu'ils étaient fatigués des conditions de vie sur le campement.

¹ Quelques exemples de durée de présence en France (informations données par l'association Imediat) :

² Les informations suivantes sont données par les membres de l'association Imediat qui accompagnaient ces familles dans leurs démarches

³ 3 dans la famille Ruset dont Denisa Ruset, très bonne élève au Collège Diderot, 2 dans la famille Constantin dont un au collège, Alex; 2 dans la famille Vaduva

⁴ La famille Visu était en recherche de formation (Marius) et d'emploi d'aide ménagère (Andreea).

conditions de vie sur le campement.

⁵ Une personne suivie pour hypertension, une dizaine de familles régulièrement suivies par la PMI, une personne avait un rendez-vous au service de stomatologie de l'hôpital de Longjumeau le 31 mars, un enfant devait être hospitalisé à l'hôpital de Bligny jusqu'en juin 2010

b) Les faits

Lundi 8 mars entre 14h45 et 15h, entre 40 et 50 personnes sont arrivées devant le terrain à bord de 7 à 8 véhicules. Les personnes étaient armées de matraques, haches, sabres, battes de base-ball, cailloux, bombes incendiaires.... Ils ont agressé les occupants du lieu et provoqué une bagarre. Ils ont ensuite commencé à détruire les baraquements, et y ont mis le feu avec les bombes incendiaires (un témoignage dit que le feu aurait été déclenché avant la bagarre). Des menaces de mort ont été proférées à l'encontre des familles roms si elles restaient sur le campement.

Environ 10 policiers municipaux sont arrivés, selon les témoignages, en même temps ou très peu de temps après les agresseurs. Toutes les personnes affirment que la police municipale a assisté à toute la scène mais n'a rien tenté pour empêcher l'agression, ce qui a contribué par la suite à accroître leur peur : « Et s'ils reviennent ? Qui va nous protéger puisque la police était déjà là au moment de l'attaque ? » ont dit par la suite les personnes avec insistance.

Plusieurs personnes du campement ont indiqué aux membres de l'association Imediat et aux travailleurs sociaux de l'association Hors la rue que les policiers municipaux incitaient même les personnes à mettre le feu le plus rapidement possible aux baraques.

La police nationale et les pompiers sont arrivés en même temps sur les lieux vers 15h25. Les assaillants n'étaient déjà plus là.

Témoignage de Philippe GOOSSENS - Association Imediat

Jusqu'à 14h45 j'étais sur le campement avec Madame LOIZILLON pour proposer aux personnes de rejoindre le camion de la PMI. J'ai quitté le campement à 14h45 pour me rendre à un rendez-vous avec l'assistant parlementaire de Monsieur LAMY à 15h.

Les attaquants ont donc dû arriver entre mon départ à 14h45 et 15h. Les témoignages des personnes s'accordent à dire que l'incendie se serait déclaré 10 à 15 minutes après leur arrivée, soit entre 15h et 15h15.

La police nationale m'a dit que les policiers municipaux seraient intervenus seuls durant 10 à 15 minutes avant de donner l'alerte, alors même qu'ils ne sont pas habilités et équipés pour intervenir pour une agression grave de ce type. Les pompiers et la police nationale n'auraient été alertés qu'après le déclenchement de l'incendie, vers 15h15.

Les pompiers ont sans doute dû intervenir vers 15h25. Vers 15h30 j'ai été appelé par les Roms et j'ai vu au loin une importante fumée noire. Lorsque je suis revenu sur le campement, à 15h45, la fumée était blanche. La police nationale, la police municipale étaient présents. Les pompiers étaient en intervention. J'ai dû contourner le campement qui était bouclé par la police et n'ai pas pu observer ce qui se passait du côté où étaient arrivés les attaquants. Les personnes m'ont indiqué qu'ils se sont enfuis à l'arrivée des pompiers avec la police nationale.





Incendie à 16h05 (Photos Philippe Goossens)

c) Les plaintes déposées suite à cette agression

9 personnes ont déposé plainte contre cette agression.

Sur le conseil des associations, qui craignaient que l'affaire soit étouffée, aucune d'entre elles n'a pour l'instant signalé dans ses dépositions l'attitude de la police municipale.

<u>Témoignage de Serge Guichard de l'Association de Solidarité avec les familles Roumaines</u>

Mardi 9/03 matin : « Je pars au commissariat de Massy accompagner deux Rroms qui vont porter plainte contre X au sujet des causes de l'incendie.

Au commissariat, une chose étrange m'arrive. Tandis que nous attendions, au bout d'un peu plus d'une demi-heure, un groupe de personnes arrive dans la salle d'attente, s'annonce à la permanence, s'assoit et se met à tenir des propos clairement adressés aux Rroms sans les nommer. Je cite de mémoire : « Dans ce pays y'en a que pour les pourris, vivement qu'on en finisse » « C'est comme les rats, faut s'en débarrasser » « Vivement une petite guerre qu'on les extermine » Etc...

Interloqué, ne comprenant pas ce qui arrive, ne sachant évidemment pas à qui nous avons affaire, je fais signe aux Rroms de ne pas répondre.

Je me lève quelques minutes après pour téléphoner à l'avocate de l'Association quand l'une des personnes ayant tenu ces propos me rejoint et me dit « On vous propose un marché »

Je ne comprends vraiment pas et le dit à ce monsieur. Je ne le connais pas et n'ai rien et à échanger avec lui, encore moins après les avoir entendus.

Cette personne insiste et ajoute « Vous retirez votre plainte, on retire la nôtre sinon ça ira mal pour vous et pour tout le monde »

Je refuse de discuter. Nous sommes alors dans le sas d'entrée du commissariat. Une femme rejoint ce monsieur et déclare en reprenant les menaces contre moi et « tous les autres... », « De toute façon, l'incendie est accidentel, la police pourra en témoigner ». Et elle poursuit son monologue...

Ainsi, j'ai, par eux, confirmation de ce que nous disent les Rroms. [...] Je leur dis que nous agissons avec nombre d'amis gitans pour le droit, le respect de chacun. Pour tenter de convaincre, je cite deux noms, mais rien n'y fait les menaces se poursuivent au point que la policière de faction sort, leur dit de se taire ou de quitter les lieux, ajoutant « Arrêtez, personne ne sera menacé! » Ils vont partir... sans apparemment avoir fait ce pourquoi ils étaient venus.

Je suis abasourdi, je rentre m'asseoir. J'appends que des menaces directes, graves, très graves, ont été faites à l'encontre des deux Rroms que j'accompagne au point que l'un d'entre eux ne veut plus porter plainte, il tremble de peur. »

3) L'HEBERGEMENT APRES L'INCENDIE Du 8 mars à 20h au 11 mars à 8h

a) Les familles sinistrées obligées de manifester pour obtenir une mise à l'abri

Le sous-préfet de Palaiseau, arrivé sur les lieux après l'incendie, a tout d'abord proposé d'héberger uniquement les femmes et les enfants de moins de 3 ans. Les personnes ont refusé cette solution qui impliquait de séparer chacune des familles. Les associations présentes ont alors demandé au sous-préfet et à la municipalité d'ouvrir un gymnase. Devant l'absence de réponse, les personnes accompagnées des associations ont entamé une marche de protestation vers la mairie. Alors qu'une partie des manifestants était déjà parvenue au centre-ville de Massy, le sous-préfet a annoncé que le gymnase municipal de la Poterne serait ouvert.

b) Le manque de moyens déployés pour les accueillir

Environ 260 personnes, dont 100 mineurs sont entrées dans le gymnase le lundi 8 mars à partir de 20h

Alors même que les personnes étaient enfermées (cf. infra), les moyens prévus pour leur accueil ont été dramatiquement insuffisants :

Logistique: La Croix Rouge est intervenue dès le lundi soir mais n'avait été informée que de la présence de 80 personnes et non pas 260. Il n'y avait donc pas assez de lits de camp ni de couvertures pour tout le monde. Les sanitaires n'ont pas été nettoyés durant la présence des personnes, alors qu'ils étaient déjà très insuffisants pour 260 personnes. Dans le gymnase, des enfants étaient contraints de faire leurs besoins à même le sol. Sans doute la file d'attente étaitelle trop longue pour aller aux toilettes.





Le manque de lits (Photo Philippe Goossens)

- Aide alimentaire: La Croix rouge n'avait apporté qu'un tiers des rations nécessaires. Il n'y a ainsi
 pas eu de repas à proprement parler. Beaucoup de personnes n'avaient pas assez à manger.
 Les associations ASEFRR, Secours catholique et Hors la rue ont donc dû s'organiser en urgence
 pour compléter l'aide alimentaire.
- Assistance médicale: Malgré la présence de plusieurs bébés et plusieurs personnes nécessitant des soins, seule une infirmière était présente, mais sans médicament ni médecin. Pratiquement aucun soin n'a donc été prodigué jusqu'à ce que l'association Hors la rue sollicite l'intervention, le mercredi 10/03 après midi, d'une équipe de bénévoles de Médecins du monde qui sont arrivés vers 15h.



Blessé enfermé dans le gymnase (photo Philippe Goossens)

c) L'absence de proposition d'hébergement d'urgence

Il faut signaler qu'aucune proposition d'hébergement d'urgence n'a été faite aux familles sinistrées maintenues dans le gymnase jusqu'au départ des derniers bus pour la Roumanie le mercredi 10 mars vers 19h.

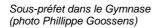
Après le départ de ces bus, quatre familles sont restées dans le gymnase :

- o 35 personnes sont rentrées en Roumanie par leurs propres moyens.
- o 15 personnes ont été relogées quelques nuitées en hôtel.
- o 15 personnes qui n'étaient pas entrées dès le départ dans le gymnase ont erré pendant trois jours, pour se retrouver à l'entrée du gymnase grelottants de froids vers 19 h le mercredi 10 mars, lors du départ du dernier bus vers Roissy. Ces personnes ont été identifiées par Christèle Maïcon et Ph. Goossens comme provenant bien du campement, mais malgré leurs allégations et leurs demandes, le sous-préfet qui les a bien vus et qui avait pleine connaissance de leur existence, a affirmé qu'il les « laissait tomber » (sic). Parmi ce groupe, il y avait un bébé de quelques semaines, plusieurs enfants et une personne handicapée. La Croix rouge, encore présente, leur a donné des sandwichs et de l'eau. Toutes les autorités présentes savaient qu'ils étaient là, mais n'ont rien fait pour les aider.

4) L'ENFERMEMENT DANS LE GYMNASE

Le 10 mars de 8h à 18h30

Les associations témoignent que toutes les décisions concernant les conditions de l'enfermement des personnes étaient annoncées par le sous-préfet. Non seulement le sous-préfet, en liaison permanente avec le préfet, a dirigé la fermeture du gymnase le mercredi, mais il a aussi tout pris en main dès le lundi. C'est lui qui a annoncé qu'un gymnase était ouvert et qui est resté l'interlocuteur principal des associations.





Au départ, les entrées et sorties des personnes et des associations dans le gymnase étaient libres. A partir de l'arrivée de l'OFII à 14h, le mardi 9 mars après-midi, les entrées et sorties ont commencé à être contrôlées et restreintes. A partir du mercredi 10 mars à 8h, le gymnase a été totalement fermé jusqu'au soir à 18h30. Voici dans quelles conditions a été mis en œuvre l'enfermement des personnes sur toute cette durée :

a) Limitation des mouvements instaurée pour les familles roms :

Interdiction de sortie du gymnase : à toutes les issues, des policiers étaient postés en permanence qui interdisaient la sortie des personnes. Cette interdiction était totale au départ. Suite à l'intervention des associations, les personnes ont eu le droit de sortir pour aller aux toilettes, fumer ou effectuer une course ou démarche urgente (acheter à manger, du lait en poudre ou des couches pour les bébés, retirer de l'argent…) mais sous escorte policière permanente et pas plus de trois simultanément ne pouvaient être à l'extérieur du gymnase. Les personnes autorisées à fumer n'avaient pas le droit de s'éloigner de plus de 2 mètres de la porte de sortie.



Blocage policier des issues (Photo Philippe Goossens)

⁶ Témoignages directs et concordants de Serge Guichard et Grégoria EPAILLARD, membres de l'ASEFRR, de Philippe Goossens et Christèle Maicon, membres d'Imediat, des travailleurs sociaux d'Hors la rue et d'Eve Chrétien de la CIMADE



Blocage policier des issues (Photo Philippe Goossens)



Blocage policier des issues (Photo Philippe Goossens)



File devant l'unique sortie, filtrée par la police (Photo Philippe Goossens)





File devant l'unique sortie, filtrée par la police

(Photo Eve Chrétien) Interdiction d'entrée dans le gymnase : des personnes qui avaient quitté le gymnase le 10/03 très tôt avant qu'il ne soit fermé, pour faire des courses ou aller à l'ambassade demander des feuilles consulaires afin de rentrer en Roumanie, n'ont plus eu le droit d'entrer dans le gymnase jusqu'au soir. De même un mineur de 12 ans qui était sorti a été empêché d'entrer durant une heure, bien que la police ait été informée par l'association Hors la rue que sa famille se trouvait à l'intérieur. Il a également été interdit à un père, sorti retirer de l'argent avec sa carte avant de quitter la France, de rentrer dans le gymnase, alors que son fils était à l'intérieur.

Cet <u>enfermement a été ressenti de façon très violente par les personnes</u> qui vers 13h ont commencé à protester contre l'interdiction de sortir. Les propos suivants ont été rapportés par les travailleurs sociaux d'Hors la rue : « Pourquoi ils nous tiennent enfermés ? Nous ne sommes pas des criminels » ; « Pourquoi nous n'avons pas le droit de sortir, nous sommes considérés comme des bêtes » « On se croirait en prison, qu'est ce que cela veut bien dire ? » Certains jeunes qui avaient vu le film Liberté de Tony Gatlif sur l'internement des tsiganes français se sont écriés « On est enfermés comme dans le film…! » Plusieurs personnes qui avaient besoin de faire des déclarations suite à la perte dans de leurs papiers de voiture dans l'incendie, et qui ne souhaitaient pas quitter la France, ne comprenaient pas du tout pourquoi ils étaient « prisonniers » dans le gymnase.

Par ailleurs, ces sorties filtrées et sous surveillance, ce sont accompagnées de <u>vexations de la part</u> <u>des forces de sécurité</u>, comme par exemple l'interdiction faite à un jeune de retourner aux toilettes, sous prétexte qu'il y était déjà allé « il n'y a pas longtemps ». ¹⁰

Témoignage de Madame Christèle Maicon de l'association Imediat

J'ai entendu directement les propos suivants de la part des fonctionnaires de police, le mercredi 10/03 avant 13h30 dans la file des personnes qui attendaient soit pour les toilettes, soit pour sortir fumer :

- « Toi, ça fait 15 fois que tu demandes à aller aux toilettes, alors ça suffit! »
- « Toi si tu continues je vais te cramer ta baraque! »

Le policier qui a dit cela était front contre front avec une jeune femme rom qui protestait parce qu'elle voulait sortir. Il a sifflé entre ses dents, et je l'ai entendu parce que j'étais juste derrière elle.

Je précise que cette jeune femme faisait partie de la famille durement éprouvée par le décès du petit Sébi la semaine précédente, et qu'elle subissait son cinquième traumatisme en une semaine (le décès de l'enfant a été suivi de violences policières, elle a ensuite perdu son domicile dans l'incendie, puis elle a été enfermée dans le gymnase et enfin elle a subi ces menaces gratuites alors qu'elle exprimait son agacement d'être contrainte dans ses mouvements...). Le petit Sebi s'est fait mortellement heurter par une voiture en sortant de l'autobus à l'arrêt en face du campement. Des violences policières ont été rapportées par les rroms lors de cet accident de circulation. Selon leurs témoignages, les policiers ont violemment agressé un des leurs et utilisé des bombes lacrymogènes pour les repousser, alors qu'ils ne voulaient qu'être proches des parents, et comprendre la situation. Ils en ont gardé un profond sentiment d'injustice. De plus la mère a du être hospitalisée pour une intervention chirurgicale d'urgence le lendemain matin à l'hôpital de Longjumeau car elle faisait une grossesse extra-utérine. Elle a été hospitalisée trois jours à l'hôpital de Longjumeau et en est sortie le samedi 6 mars 2010.

⁷ Témoignage direct d'un travailleur social d'Hors la rue

⁸ Témoignage direct d'un travailleur social d'Hors la rue

⁹ Témoignage direct d'un travailleur social d'Hors la rue ¹⁰ Témoignage direct d'un travailleur social d'Hors la rue

b) Limitation des mouvements instaurée pour les associatifs :

Les membres et professionnels des associations Hors la rue, Imediat et ASEFRR pouvaient circuler librement.

Dans l'après midi, un juriste de la Cimade n'a été autorisée à entrer qu'au bout d'une heure :

<u>Témoignage d'Eve Chrétien (CIMADE) – arrivée sur les lieux vers 12h30 le mercredi</u> 10/03/2010

« L'entrée à l'intérieur même du gymnase m'est clairement refusée. Je vais m'adresser au commissaire, qui me répète que je n'ai pas le droit d'entrer et qu'il a eu l'ordre de pouvoir laisser rentrer Imediat, la Croix Rouge, Hors la rue et l'asso des familles roumaines. »

De même, l'équipe de Médecins du monde n'a été autorisée à entrer qu'au bout de 30 minutes.

Témoignage de l'équipe de Médecins du Monde :

« Une équipe de Médecins du Monde, arrivée une heure avant l'expulsion générale, a été « mise en attente » dans le Hall du gymnase pour des raisons administratives. Elle a eu des difficultés pour accéder aux personnes qui n'avaient aucune proposition de prise en charge médicale.

Cette équipe témoigne avoir dû négocier pour qu'un petit garçon qui était sorti du gymnase et se trouvait seul dehors pieds nus puisse rejoindre sa maman. »

c) Limitation des mouvements instaurée pour les médias :

Contactés par l'Association de Solidarité avec les Familles Roumaines et Imediat, FR3, FR2, Téléssonne, Le Parisien, l'AFP se sont rendus sur place.

Dans un premier temps la police municipale a tenté de les empêcher d'entrer et de filmer. Les policiers ont même tenté d'arracher la caméra de l'équipe de FR2 et menacé avec une bombe lacrymogène. Un membre du cabinet du maire est finalement intervenu pour demander aux policiers de laisser les journalistes faire leur métier. 11

¹¹ Témoignage de Serge Guichard et Grégoria Epaillard, validé par les autres membres l'ASEFRR qui étaient présents

5) LE RETOUR « VOLONTAIRE » FORCE DES PERSONNES EN ROUMANIE Mercredi 10 mars

Sur la prise de décisions au cours de ces deux jours, il nous semble important là aussi de préciser le rôle central joué par le sous-préfet dans la mise en œuvre de ces retours, qui était le principal interlocuteur des associations et annonçait les décisions prises.

a) Un retour qui ne peut être considéré comme « volontaire » pour la majorité des personnes

Si personne n'a été physiquement contraint de partir, les associations s'accordent cependant à dire que le caractère « volontaire » du retour en Roumanie est très contestable pour une majorité des personnes.

Avant l'incendie, certaines familles avaient déjà le souhait de rentrer en Roumanie, mais la majorité des occupants du terrain n'avaient pas du tout ce projet. Beaucoup résistaient même depuis des mois au harcèlement policier et aux tentatives d'expulsion forcée avec passage en rétention. Avec l'aide de l'association Imediat et de la Cimade, les personnes avaient introduits des recours presque systématiques contre toutes les mesures d'éloignement distribuées collectivement à 4 reprises depuis août 2009, ce qui manifestait bien leur souhait de rester vivre en France. 12

Pour aider les personnes exprimant leur souhait de rester en France et d'y réaliser des projets, l'association IMEDIAT a accompagnées les personnes et effectué 80 recours contre les OQTF distribuées sur le campement depuis août 2009. Ce travail de recours quasi-systématiques était un préalable à la stabilisation et à l'insertion de familles roms, objectif principal de l'association. Il a été accompli par Philippe Goossens avec l'appui de Maitre Julie Launois, l'avocate des personnes du campement. Lorsque des personnes se sont trouvées en centre de rétention, la Cimade est intervenue auprès d'elles. Lorsqu'elles se sont trouvées au tribunal administratif, devant le JLD ou a la Cour d'Appel de Paris, elles étaient accompagnées de Philippe GOOSSENS, et grâce à l'efficacité de Maitre Launois, elles ont toutes été libérées.

Après l'incendie, les souhaits étaient divers :

- Plusieurs familles, traumatisées par l'agression qu'elles venaient de subir, avec le sentiment d'une complicité de la police et ayant pour certaines perdu tous leurs biens dans l'incendie, ont demandé aussitôt à bénéficier du retour humanitaire dès la première intervention de l'OFII.
- D'autres qui disaient ne pas vouloir revenir en Roumanie au moment où elles sont entrées dans le gymnase, ont finalement accepté la proposition de retour dans ce contexte particulier où 1) elles étaient enfermées dans le gymnase 2) dans un état de fatigue physique et morale, dans une ambiance de stress accrue par les violences policières et les rumeurs qui circulaient sans que l'on en connaisse l'origine (notamment que les agresseurs étaient revenus et rôdaient autour du gymnase) 3) sans aucune information sur la durée de leur enfermement si elles refusaient le vol pour la Roumanie 4) sans qu'à aucun moment ne soit proposée autre chose que l'alternative : revenir sur le terrain incendié ou rentrer en Roumanie
- Quelques unes enfin ont jusqu'au bout refusé de partir

4 épisodes de distribution collective d'OQTF, suivies à chaque fois de recours : 14 aout 2009 (27 recours introduits), 10 septembre 2009 (5 recours introduits), 30 septembre 2009 (23 recours introduits), 1 décembre 2009 (27 recours qui seront introduits d'ici le 4 avril). AJ obtenue pour tous les recours.

Jugements partiellement rendus par le Tribunal administratif de Versailles, dernier jugement le 25 mars pour une partie des OQTF du 30 septembre. Jugements pour les OQTF du 1 décembre pas encore planifiés.

Mise en rétention avec arrestation sur le camp et garde a vue de plusieurs personnes en Octobre, Novembre et Décembre 2009 : Nori Stoican, Zamfir Maria, Duduianu Daniel, Stoican Comisar, Duduianu Alin, Odica Mihaela, Dinu Vasile, Gulusi Sorinel, Gulusi Daniela, Miclescu Romeo, Ruset Marius, Duduianu Ion, Duduianu Constantina, Stoican Nicoleta, Zarafu Sorin.... Toutes ces personnes a l'exception de Zarafu Sorin qui en plus de l'OQTF avait reçu un APRF, ont été relâchées soit par le commissariat en cas de preuves de retour, soit par le JLD du TGI d'Evry pour vice de forme, soit en appel a la cour de Paris.

¹² Informations données par l'association Imediat :

b) Le premier départ

L'OFII est intervenue dans le gymnase à partir du mardi 9 mars à 14h pour proposer un retour humanitaire en Roumanie. Ainsi s'est organisé un premier départ en bus le mercredi 10 vers 11h (puis en avion à partir de Roissy) pour 80 et à 100 personnes.



Cohue du premier départ (Photo Philippe Goossens)

c) Le deuxième départ

Après le premier départ restaient dans le gymnase 1) des personnes qui voulaient partir mais ne pouvaient pas bénéficier de l'aide au retour, soit car elles en avaient déjà bénéficié par le passé ou soit car elles avaient perdu leurs documents d'identité dans l'incendie 2) des personnes qui ne voulaient pas quitter la France.

Le Directeur de la police départementale a d'abord proposé à tous de retourner sur le terrain incendié. Mais les Roms ont refusé, conscients que les personnes qui les avaient menacés de mort étaient à proximité et sans croire à la protection de la police. L'un d'eux a demandé la possibilité de rentrer en avion comme les autres. Dix minutes après, un autre avion « gratuit » était annoncé. Il a aussi été annoncé que toutes les personnes qui avaient perdu leur pièce d'identité seraient conduites à l'ambassade pour établir des feuilles consulaires. Jusque là pourtant, la plupart des personnes disaient qu'elles ne souhaitaient pas revenir en Roumanie.

Aucune nouvelle n'a ensuite été donnée durant deux heures. C'est vers 15h qu'a été faite l'annonce d'un bus pour toutes les personnes qui voulaient rentrer en Roumanie, qui s'arrêterait au passage au consulat pour faire établir les feuilles consulaires. Le commissaire a donné cette information en montant sur une chaise et en criant, avec un interprète à côté de lui, qui semblait traduire très sommairement. L'information a été collective et désorganisée : les familles se pressaient autour de lui pour essayer d'entendre et se rassemblaient en va-et-vient pour discuter.



Le Commissaire donnant l'information aux personnes sur les conditions et le déroulement du second départ (Photo Eve Chrétien)

Vers la fin d'après-midi, deux ou trois assistantes sociales de l'OFII, encadrées des policiers, assises à deux ou trois tables, assistées d'un(e) interprète ont reçu les familles une à une à l'intérieur même du gymnase. Elles indiquent le nom des personnes, leur date de naissance et les font signer sur un formulaire à en-tête de l'OFII intitulé « retour humanitaire ». Dès la fin du dossier, les personnes étaient ensuite directement dirigées vers les bus, soit pour l'ambassade de Roumanie, soit directement pour Roissy suivant les cas. Les gens étaient escortés par la police du gymnase au bus et ensuite ne pouvaient plus en descendre. Certains ont dû attendre plus de trois heures dans le bus ce qui provoqua des escortes policières musclées vers les toilettes du gymnase.



Une personne devant l'assistante sociale de l'OFII qui constitue le dossier pour le second départ, accompagnée d'un policier qui vérifie tout (Photo Eve Chrétien)



Bus surveillé (photo Philippe Goossens)



Embarquement sous escorte dans le bus (Photo Philipe Goossens)

Vers 19h, deux bus sont partis pour un vol affrété par le Ministère de l'Intérieur. Un autre bus était parti vers 16h le même jour pour l'ambassade de Roumanie, afin de régulariser les papiers perdus ou non conformes d'une quarantaine de personnes. Ce bus a continué vers Roissy ensuite.

Les bases légales sur lesquelles ces personnes sont retournées en Roumanie restent largement indéterminées :

Madame Laurie TONDI, directrice territoriale à Créteil, a clairement expliqué aux travailleurs sociaux d'Hors la rue qu'il ne s'agissait pas d'une procédure de retour humanitaire. Les personnes n'auraient pas été inscrites dans le fichier OSCAR et pourraient même revenir en France et repartir avec une aide au retour. Le sous-préfet de Palaiseau a qualifié cela de son côté de « procédure OFII élargie ».

Témoignage d'Eve Chrétien (Cimade)

Le commissaire de police me confirme qu'il n'y a pas d'arrêté de reconduite à la frontière pris par le préfet, qu'il n'y a aucune procédure, il me dit que les roms veulent partir et qu'ils vont les aider à le faire. [...]

[Au moment de l'annonce du second vol], le sous-préfet est présent. Les assistantes sociales de l'OFII arrivent, accompagnées de leur responsable. J'échange avec elles et elles m'apprennent que la procédure de la deuxième vague de départ, celle qui doit avoir lieu dans la soirée, avec un charter à 22 heures, n'est pas une procédure. Ce n'est ni de l'aide au retour volontaire, ni de l'aide au retour humanitaire. L'une d'entre elle me dit qu'elle n'adhère pas à

tout ce qui a lieu là, qu'elles ont appris le matin même qu'elles devaient être disponibles et que rien n'est prévu, ni organisé. Elle sous-entend également qu'elle connait déjà certaines familles qui ont déjà bénéficié de l'aide au retour précédemment. Plus tard, une personne de la Croix Rouge qui était présente à l'aéroport pour la première vague de départ le matin, me dira qu'au moment de l'arrivée des familles à Roissy, même la PAF n'était pas au courant. La préfecture est visiblement allée plus vite que ce que chacun pouvait suivre.

6) UNE SERIE D'ACTES DE LA MUNICIPALITE, ILLEGAUX OU METTANT EN DANGER LES PERSONNES, POUR PARVENIR A L'EVACUATION ET LA DESTRUCTION DU TERRAIN

Habitants de Massy à part entière, ces familles étaient pourtant visées par une procédure d'expulsion du terrain engagée par la municipalité. Un premier référé à la demande de la Mairie de Massy avait été débouté par le TGI d'Evry le 17 avril 2009 et prononcé le 19 mai 2009. La mairie de Massy a fait appel le 4 août 2009 de cette décision de justice qui lui interdisait d'expulser les familles. Avec le soutien de l'association Imediat, les familles ont organisé leur défense et 10 d'entre elles ont obtenu l'aide juridictionnelle. L'Avoué Maître Taze-Bernard et l'avocat Maître J. Launois Flacelière ont soutenu les familles en audience le 16 février. La cour d'appel n'a rendu son jugement, ordonnant l'expulsion du campement que le **16 mars 2010**.

Apres un départ de l'OFII organisé le 17 septembre 2009, les services municipaux étaient arrivés sur le campement le 1^{er} Octobre 2009 avec grues, camions et pelleteuses. Toutes les baraques inoccupées, et deux baraques occupées par des enfants (Manolache et Mirzescu) avaient été détruites. Les baraques restantes avaient été numérotées (bombe de peinture fluo). Toute la végétation avait été rasée, arbres, arbustes et taillis, et de profondes tranchées avaient été creusées tout autour du campement.

Après l'incendie du 8 mars 2010, une seule famille (famille Ruset) dont un enfant était scolarisée sur Massy, a tenté un retour sur le campement. Elle est restée seule sur le campement mardi 9/03 et mercredi 10/03. Dès le Jeudi matin, le 11 mars 2010 au matin, les services municipaux sont venus pour raser le campement en toute illégalité puisque le jugement en appel n'était pas prononcé (il n'a été prononcé que le 16 mars 2010), expulsant la famille Ruset. Avant l'écrasement des habitations, trois familles sont venues récupérer des biens restés dans leurs baraques. La police municipale a tout d'abord refusé, mais a finalement accepté face à l'insistance de l'association Imediat.

Le Maire de Massy est venu lui-même sur les lieux comme l'atteste une interview réalisée par Telessonne ce matin là.

Aujourd'hui il ne reste rien du camp. Selon Julie Launois avocat du campement pour les procès en appel et les recours OQTF: «C'est scandaleux, le maire n'a pas attendu la décision en appel, il a agi hors cadre légal! Il a empêché des gens d'aller rechercher des affaires dans leurs baraquements et il a tout simplement fait raser le campement. Ils ont agi tellement vite que je n'ai rien pu faire. »¹³





La destruction du campement (Photos Philippe Goossens)

15

http://www.rue89.com A Massy, en deux jours, 240 Roms rapatriés en Roumanie De Sylvain Malcorps Created 03/13/2010 - 13:53





Familles restées après la destruction du campement (Photos Philippe Goossens)



Campement rasé (Photo Philippe Goossens)

7) L'ABSENCE DE PRISE EN COMPTE DE LA SITUATION SPECIFIQUE DES MINEURS ISOLES

9 mineurs isolés étrangers (MIE), ont été dénombrés par Hors la rue parmi les personnes enfermées dans le gymnase :

- 1) 2 jeunes bien connus par Hors la rue : 2 frères de 9 ans et 14 ans. Ils sont retournés avec l'OFII (peut-être sous un nom emprunté ?)
- 2) 4 jeunes filles mariées à la coutume, mères de jeunes enfants en France, venues avec leur belle famille mais sans référents parentaux.
- 2 d'entre elles sont parties avec l'OFII le mercredi matin
- 2 autres n'ont pas été autorisées par l'OFII à partir le soir en tant que MIE. Mais concernant l'une des deux, elle a été in extremis autorisée, avec l'accord du commissaire, à rentrer le soir même en Roumanie (la décision a été prise dans le gymnase vers 18h30)
- 3) Un jeune de 17 ans est parti avec l'OFII mais les contrôles à l'aéroport ont fait apparaître qu'il était MIE. Il a été renvoyé au gymnase et a été perdu de vue ensuite. Il ne voulait pas saisir le juge, ni être mis à l'abri. On ne sait pas s'il est reparti le soir ou s'il s'est sauvé et parti sur un autre terrain.
- 4) Un jeune garçon de 16 ans qui serait arrivé en France avec la famille. Le jeune explique, que suite à un décès dans la famille, les parents sont rentrés en Roumanie avec l'intention de revenir Ce jeune a fait, mercredi 10 mars, une saisine du juge des enfants pour signaler sa situation. Il est parti dans l'après midi, soit pour rejoindre des cousins sur les autres terrains, soit pour rentrer en Roumanie avec ceux qui faisaient le trajet en voiture. Les travailleurs sociaux d'Hors la rue ont essayé d'avoir de ses nouvelles par la suite, nous ne savons toujours pas où il se trouve
- 5) Une jeune fille de 16 ans en France avec son « mari » de 18 ans qui n'as pas été acceptée pour le départ OFII le mercredi matin ; elle a fait une saisine du juge pour enfant mais elle aurait réussi monter dans un des bus ; pour l'ambassade, pour l'aéroport ?

Témoignage d'un travailleur social d'Hors la rue

Le contrôleur général de la police de l'Essonne et le commissaire de police ont refusé dans un premier temps de faire une saisine du juge des enfants pour les MIE.

Il m'est apparu lors d'une première discussion avec le contrôleur général de la police qu'il n'était pas au courant des accords franco-roumains sur la prise en charge des MIE. Il a manifesté son refus de prendre en compte la spécificité de leur situation et de saisir les services compétents (« jusqu'à présent, ils se sont bien débrouillés tous seuls, ils peuvent continuer comme ça »), jusqu'à ce que je l'informe que nous nous occupions nous-mêmes de la saisine.

Il m'a alors orienté vers le commissaire Lechevallier, qui ne semblait pas plus au fait des procédures légales, et refusait de prendre en compte la situation précaire d'un mineur isolé rapatrié à 2h du matin à Bucarest, soit à 350 km de son domicile, et les risques que cette situation présente pour les MIE. Le commissaire voyait dans ces procédures un frein au rapatriement.

L'arrivée deux heures plus tard d'un mineur parti dans le premier bus et refoulé à l'aéroport, car MIE, a fait prendre conscience au commissaire de la nécessité de suivre les procédures pour vider intégralement le gymnase.